



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026 à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1- ADOPTION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Sous réserve de la production des comptes par la trésorerie, le conseil municipal sera invité à valider les comptes financiers uniques (CFU). Par défaut il sera présenté un état des « comptes administratifs » intégrant les flux financiers validés. Dans cette hypothèse il conviendrait de délibérer sur les CFU ultérieurement avant le 30 juin prochain.

Les budgets concernés sont :

- Le budget principal
- Les budgets annexes :
 - Assainissement
 - Salon funéraire
 - Locaux commerciaux
 - Pôle de services
 - Piscine camping
 - Le Paradis
 - La zone des Fréchais

2- AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Sous réserve de la production des données, le conseil sera invité à affecter les résultats 2025. Si le compte ne sont pas arrêtés, il sera nécessaire de procéder à une reprise anticipée des résultats.

3- IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2026

La commission finances propose de ne pas majorer les taux d'imposition.

4- ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'assemblée sera appelée les projets de budgets primitifs pour 2026 qui ont été validé par la commission finances.

5- FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS

L'organisation du festival du livre jeunesse suppose de nouer un certain nombre de partenariat. OBC maintient le chèque livre. L'association Korrigans et compagnie regroupe des bibliothèques, des librairies, l'Education Nationale et est co-organisateur du festival. La commune doit en outre établir des conventions avec les auteurs mais également avec les communes et écoles participantes. Afin de pouvoir prendre l'ensemble des dispositions administratives et financières, le conseil est invité à autoriser Mme le Maire à signer les conventions avec les différents partis à cette manifestation.

6- GESTION DEMATERIALISEE DES DEMANDES LOCATIVES SOCIALES

Par délibération du 02 juillet 2025, le conseil municipal a acté le principe de gestion dématérialisée de son parc de logement social en s'appuyant sur la Structure CREHA OUEST via le logiciel IMHOWEB. La Société CREHA OUEST souhaite apporter des précisions sur la délibération en indiquant que « la commune demande explicitement à CREHA OUEST de devenir lieu d'enregistrement et d'avoir un accès de type SAISIE». Le conseil est donc invité à valider cette mention.

7- CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN D'OUVRAGES D'ART DE RETABLISSEMENT DE VOIES COMMUNALES

La commune est propriétaire d'un pont enjambant la 2x2 voies (PS17 chemin de Rohan) à ce titre elle est invitée à signer une convention avec l'Etat visant à définir les obligations respectives des partis tant sur les aspects de surveillance, d'entretien de réparation ou de reconstruction des ouvrages. L'Etat a mis en œuvre un dispositif d'aide financière pour les petites communes à potentiel fiscal limité auquel la Commune de Sérent peut prétendre.

8- SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Suite à la demande présentée par l'association BAGAD AUDEL DOUAR, il est proposé d'accorder une subvention de 100 €. Cette association compte 8 sérentais sur un effectif global de 55 adhérents.

9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

5 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade (en restant dans le même cadre d'emploi).

Service	Ancien grade	Nouveau grade	Date
administratif	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	01/01/2026
administratif	Adjoint administratif	Adj. Adif. Pal 2 ^{ème} classe	01/07/2026
Technique (2 agents)	Adjoint technique	Adj. Technique pal 2 ^{ème} classe	01/09/2026
technique	Adj. Technique pal 2 ^{ème} classe	Adj. Technique pal 1 ^{ère} classe	27/02/2026

10- QUESTIONS DIVERSES